Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Poitiers



Comprendre l'INSPÉ
de l'académie de Poitiers

Livret de formation et de validation des compétences en langues vivantes et étrangères

M2E-P2D et M2E-CPE

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Poitiers

Année universitaire 2026 - 2027

Université de Poitiers

La Rochelle Université

Institut national supérieur du professorat et de l'Éducation de l'Académie de Poitiers

Académie de Poitiers
Liberté
Egalité
Fraternité

Formation et de validation des compétences en langues vivantes étrangères en M2E-P2D et CPE

La maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère constitue une compétence attendue dans les formations universitaires conduisant aux métiers du professorat et de l'éducation. Au sein des masters Enseignement et Éducation (M2E), comme dans tout master, elle contribue à l'ouverture culturelle, européenne et internationale des futurs professionnels.

Le cadre national des masters M2E prévoit un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Il prévoit également l'attribution de crédits européens qui ne peuvent être obtenus par compensation avec les autres enseignements.

À l'Université de Poitiers, la validation linguistique d'un master peut être obtenue par une certification ou par des évaluations universitaires permettant d'atteindre une note ou moyenne au moins égale à 10/20. Le règlement des examens de l'INSPÉ précise la validation par moyenne à la fin du M1.

Les parcours M2E-P2D préparant à l'enseignement de l'anglais et de l'espagnol font l'objet d'une attention spécifique : leur référentiel disciplinaire prévoit une maîtrise de niveau C du CECRL, au-delà de la référence commune B2.

Ce livret rassemble les références réglementaires et les principes d'organisation pédagogique, d'évaluation et de validation dans les masters M2E du second degré.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Denis Alamargot - Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
Cécile Lalanne - Directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
Laurent Goumy - Responsable de la mention M2E-P2D – Professorat du second degré
Christiane Revolon - Responsable de la mention M2E-CPE – Conseiller principal d'éducation

Table des matières

1. Comprendre les références européennes 4
2. Ce que prévoit le cadre national M2E 4
3. Les règles de l'Université de Poitiers et de l'INSPÉ 4
4. Un dispositif linguistique commun aux M2E-P2D et M2E-CPE 5
5. UE5 : formation, plateforme et évaluations communes 6
6. Des exigences et des contenus adaptés aux parcours 7
7. Évaluation universitaire ou certification : deux voies distinctes 8
8. Déroulement de la validation 8
9. Questions fréquentes 9
10. Repères synthétiques 9
11. Glossaire 9
12. Références 10

1. Comprendre les références européennes

1.1. Le CECRL

Le Cadre européen commun de référence pour les langues est élaboré par le Conseil de l'Europe. Il sert de référentiel partagé pour décrire et évaluer les compétences en compréhension, production, interaction et médiation, à l'oral et à l'écrit. Il distingue six niveaux.

Catégorie	Niveau	Repère
Utilisateur élémentaire	A1–A2	Communications simples et situations familières
Utilisateur indépendant	B1	Autonomie dans les situations courantes
Utilisateur indépendant	B2	Compréhension de contenus complexes ; expression structurée et argumentée
Utilisateur expérimenté	C1	Maîtrise avancée, précise, fluide et nuancée
Utilisateur expérimenté	C2	Très haut degré d'aisance et de précision

Le niveau B2 est la référence commune retenue pour les M2E. Le niveau C, qui regroupe C1 et C2, correspond à l'exigence disciplinaire particulière des futurs professeurs de langues vivantes.

1.2. Les crédits ECTS

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) permet la reconnaissance et la capitalisation des acquis. Dans les masters M2E, les crédits associés à la langue vivante étrangère sont soumis à une exigence spécifique de non-compensation.

2. Ce que prévoit le cadre national M2E

L'article 8 de l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters Enseignement et Éducation dispose :

> *« La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits européens. Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation. »*

L'annexe 1 de l'arrêté identifie 3 ECTS en langues vivantes étrangères dans les trois mentions M2E (PE, P2D et CPE). Cette disposition définit une exigence nationale de crédits linguistiques non compensables ; les maquettes locales peuvent retenir un volume supérieur dans le respect de la structure du diplôme.

La non-compensation signifie que des résultats obtenus dans d'autres UE ne peuvent pas, à eux seuls, permettre l'acquisition des crédits linguistiques.

3. Les règles de l'Université de Poitiers et de l'INSPÉ

3.1. Deux voies de validation reconnues par l'UP

L'article 4.7 du Règlement général des études 2026–2027 de l'Université de Poitiers prévoit qu'un master ne peut être délivré sans validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Deux modalités sont admises :

• Une certification linguistique, à l'issue du M1 ou du M2, dans les conditions de reconnaissance applicables à la formation.

• Une note ou une moyenne de notes au moins égale à 10/20, à l'issue du M1 ou du M2, selon les MCCC.

La validation universitaire par des notes et la certification sont deux modalités distinctes. Une moyenne universitaire à 10/20 ne délivre pas automatiquement un certificat externe attestant le niveau B2 ou C1.

3.2. La règle particulière de l'INSPÉ

Le Règlement des examens 2026–2027 de l'INSPÉ, article 9, précise que la compétence en langue retenue par la formation est validée par une moyenne au moins égale à 10/20 à la fin du M1. Le livret présente cette voie de validation dans son articulation avec les dispositions générales de l'UP, qui mentionnent également la certification.

3.3. Capitalisation, compensation et délibération

Les articles 4.1 et 4.6 du règlement général de l'UP régissent la capitalisation des ECTS et la compensation en master. Les semestres consécutifs d'une même année ne se compensent pas. L'interdiction nationale de compensation des crédits de langue constitue une règle spécifique supplémentaire.

Lorsque plusieurs notes linguistiques sont prévues, elles sont agrégées selon les coefficients et les règles des MCCC. La moyenne linguistique ne peut être remplacée par les résultats d'autres UE. Le jury compétent délibère sur les résultats et prononce la validation dans les conditions réglementaires applicables.

4. Un dispositif linguistique commun aux M2E-P2D et M2E-CPE

Le présent livret s'applique à l'ensemble des parcours du master M2E – Professorat du second degré (P2D, dont les parcours anglais et espagnol) ainsi qu'au master M2E – Conseiller principal d'éducation (CPE).

Les volumes de formation, les modalités pédagogiques et le schéma d'évaluation de l'UE5 sont communs à ces parcours. Ce sont le niveau linguistique visé et la contextualisation des activités qui varient selon les métiers préparés.

Public	Référence linguistique	Adaptation des contenus
M2E-P2D – parcours autres qu'anglais et espagnol	B2 (CECRL)	Communication générale, universitaire et professionnelle
M2E-P2D – anglais et espagnol	Niveau C du référentiel ; C1 comme référence opérationnelle	Perfectionnement de la langue enseignée et des usages avancés
M2E-CPE	B2 (CECRL)	Situations de communication propres aux missions de CPE

5. UE5 : formation, plateforme et évaluations communes

5.1. Objectifs partagés

L'UE5 vise la maîtrise personnelle d'au moins une langue vivante étrangère. Les activités développent la compréhension écrite et orale, la production écrite et orale, l'interaction, la médiation ainsi que les ressources grammaticales, lexicales et pragmatiques. Les supports et les exigences sont ajustés au niveau visé par chaque parcours, sans modifier l'architecture commune de la formation.

5.2. Organisation horaire commune en M1

Le dispositif est organisé sur les deux semestres du M1 : 18 heures par semestre, soit 36 heures au total. Cette répartition est commune aux parcours M2E-P2D, y compris anglais et espagnol, et à la mention M2E-CPE.

Modalité	Semestre 1	Semestre 2	Total M1
PPD Plateforme*	8 h	8 h	16 h
PPD Projet	10 h	10 h	20 h
Volume total	18 h	18 h	36 h

5.3. PPD Plateforme : entraînement individualisé

Les 8 heures de PPD Plateforme par semestre permettent un travail personnel organisé à partir de ressources numériques. Les étudiants s'entraînent notamment à la compréhension, à la précision lexicale et grammaticale, à la prononciation et à l'autoévaluation. Les ressources sont adaptées au niveau du parcours : B2 pour la plupart des parcours P2D et pour le CPE, C1 avec des approfondissements possibles vers C2 en anglais et en espagnol. La Maison des Langues peut être associée à l'identification des ressources adaptées. *A noter que dans le cas spécifique des parcours Anglais et Espagnol, les 16 heures eq.TD de plateforme peuvent être remplacées par 16 heures eq TD, selon la disponibilité de la plateforme de niveau C à la MDL ou le choix pédagogique de l'équipe de formateurs et formatrices.

5.4. PPD Projet : activités linguistiques encadrées

Les 10 heures de PPD Projet par semestre sont consacrées à des productions écrites et orales, des synthèses, des échanges argumentés, des interactions ou des activités de médiation. Les formateurs organisent les activités et apportent des retours sur la correction, la précision, la fluidité et l'adaptation de l'expression aux situations proposées. Les thèmes et les situations professionnelles sont différenciés suivant les parcours.

5.5. Quatre évaluations en contrôle continu

Le schéma d'évaluation est commun à tous les parcours concernés : deux évaluations par semestre, dans les modalités inscrites aux maquettes et aux MCCC.

Semestre	Évaluations prévues
S1	Une production écrite (PE) et un écrit sur table (ET)
S2	Une production écrite (PE) et une épreuve orale (EO)

Les formateurs définissent des sujets et des critères adaptés aux compétences attendues dans leur parcours. Les coefficients et les conditions d'organisation sont ceux des MCCC approuvées ; les

mêmes catégories d'épreuves n'impliquent donc pas des sujets ou des exigences linguistiques identiques.

5.6. Validation annuelle, 10/20 et non-compensation

Les notes obtenues au cours des deux semestres sont prises en compte pour la validation annuelle de la compétence linguistique, selon les coefficients prévus par les MCCC. La validation est prononcée lorsque la moyenne linguistique annuelle est au moins égale à 10/20. Elle ne peut pas résulter d'une compensation avec les autres UE. Le jury de la formation délibère en fin d'année universitaire sur les résultats des deux semestres, conformément au règlement général des études de l'Université de Poitiers et au règlement des examens de l'INSPÉ.

Les maquettes anglais et espagnol présentent 3 ECTS d'UE5 à chacun des deux semestres, soit 6 ECTS au total. Pour les autres parcours M2E-P2D et la mention M2E-CPE, l'attribution précise des crédits est celle des maquettes et MCCC applicables. L'articulation entre la validation annuelle et la capitalisation des crédits semestriels doit être explicitement retracée dans ces documents.

6. Des exigences et des contenus adaptés aux parcours

6.1. Parcours M2E-P2D autres qu'anglais et espagnol : objectif B2

Pour les parcours disciplinaires autres que l'anglais et l'espagnol, la formation vise une maîtrise de la langue en référence au niveau B2 du CECRL. Les situations proposées concernent la compréhension de documents complexes, l'expression structurée, l'argumentation et l'interaction autonome, notamment dans des contextes universitaires, culturels et professionnels. Les 36 heures, les modalités PPD et les quatre évaluations sont celles décrites dans le tronc commun (chapitre 5).

6.2. Parcours anglais et espagnol : un attendu disciplinaire de niveau C

Le référentiel national de formation « Professorat du second degré – Langues vivantes (CAPES) », bloc 1, section 1.1, prévoit à l'entrée du master d'« atteindre le niveau C » du CECRL dans l'ensemble des activités langagières et compétences communicatives. En fin de master, il demande de « consolider et enrichir les acquis du niveau C ». Le niveau C1 est retenu comme référence opérationnelle des activités et critères d'évaluation de l'UE5, sans exiger automatiquement une certification externe C1.

À volume horaire et modalités d'évaluation identiques à ceux du tronc commun, l'UE5 privilégie la compréhension de documents authentiques exigeants, la qualité de l'argumentation, la nuance, la fluidité, les registres de langue et la médiation avancée. La plateforme propose des ressources C1, avec des prolongements possibles vers C2. Le PPD Projet permet des productions et interactions à un niveau expérimenté. L'UE5 consolide ainsi la maîtrise linguistique personnelle, en complément des enseignements disciplinaires et didactiques de l'UE1.

Les maquettes des parcours anglais et espagnol présentées au Conseil d'institut du 4 décembre 2025 identifient 6 ECTS d'UE5 en M1 (3 ECTS au S1 et 3 ECTS au S2). Leur validation repose sur la moyenne linguistique annuelle d'au moins 10/20 et demeure non compensable avec les autres UE.

6.3. M2E-CPE : objectif B2 et situations professionnelles

Pour la mention M2E-CPE, le niveau de référence est B2, comme dans les parcours P2D autres que les langues vivantes. La spécificité ne porte donc ni sur la durée de formation ni sur la structure des évaluations, mais sur le choix de situations d'usage de la langue pertinentes pour le métier de conseiller principal d'éducation.

Les activités peuvent s'appuyer, par exemple, sur des échanges avec les élèves et leurs familles, l'accueil d'interlocuteurs internationaux, la présentation d'un dispositif éducatif, la communication au sein d'une communauté éducative ou la coopération avec des partenaires. Elles visent des compétences linguistiques personnelles et ne se substituent pas aux enseignements professionnels propres au CPE. Le référentiel national CPE mentionne également l'usage d'une langue vivante de niveau B2 dans la communication professionnelle.

7. Évaluation universitaire ou certification : deux voies distinctes

Évaluation universitaire	Certification linguistique
Épreuves et coefficients définis par les MCCC	Épreuves propres à l'organisme certificateur
Validation par note ou moyenne ≥ 10/20	Attestation du niveau selon les conditions du certificat
Peut satisfaire à l'obligation linguistique du master	Peut satisfaire à cette obligation si la certification est reconnue
N'équivaut pas automatiquement à un certificat B2 ou C1	Peut être utile en mobilité ou dans un projet professionnel

Le CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) est un exemple de certification. Les conditions d'accès, de reconnaissance et d'éventuelle équivalence sont à vérifier auprès des services compétents, notamment la Maison des Langues. La certification ne remplace pas automatiquement les évaluations de l'UE5 si les MCCC ne prévoient pas cette possibilité.

8. Déroulement de la validation

- *Pendant le M1* : les étudiants suivent le dispositif commun (plateforme et projet) et présentent les quatre évaluations, selon les attendus linguistiques de leur parcours.
- *À l'issue des évaluations* : les notes de langue sont agrégées selon les MCCC ; la validation annuelle requiert une moyenne d'au moins 10/20, sans compensation par les autres UE.
- *En fin d'année* : le jury compétent délibère sur les résultats des deux semestres et prononce la validation linguistique et l'acquisition des crédits correspondants.
- *En cas de non-validation* : les crédits linguistiques ne sont pas acquis par compensation ; les éventuelles modalités de seconde session ou de reprise sont celles des règlements et MCCC applicables.

9. Questions fréquentes

Les horaires et évaluations sont-ils identiques dans tous les parcours ?

Oui. L'UE5 prévoit 36 heures en M1 (16 heures de plateforme et 20 heures de projet) et quatre évaluations : PE + ET au S1, PE + EO au S2. Les niveaux de référence et les situations de formation diffèrent.

Qu'est-ce qui distingue les parcours anglais et espagnol ?

Le référentiel disciplinaire prévoit le niveau C du CECRL, avec C1 comme référence opérationnelle retenue pour l'UE5 ; les enseignements et les critères sont adaptés à cette exigence avancée.

Qu'est-ce qui distingue la mention CPE ?

Le niveau visé reste B2, mais les activités sont contextualisées dans des situations de communication liées aux fonctions de conseiller principal d'éducation.

Une certification externe est-elle systématiquement nécessaire ?

Non. Le règlement des études de l'UP admet également la validation par note ou moyenne d'au moins 10/20, selon les MCCC.

Une bonne moyenne générale permet-elle de compenser une note insuffisante en langue ?

Non. Les crédits linguistiques ne peuvent pas être acquis par compensation avec les autres enseignements.

Pourquoi 6 ECTS en anglais et en espagnol ?

Les deux maquettes présentent 3 ECTS d'UE5 pour chacun des deux semestres du M1, soit 6 ECTS, au-delà de la référence nationale de 3 ECTS.

10. Repères synthétiques

Élément	Règle ou modalité
Cadre européen	CECRL – Conseil de l'Europe
Exigence nationale M2E	Référence B2 et 3 ECTS (minimum) de langue non compensables
Validation UP (art. 4.7)	Certification ou note/moyenne ≥ 10/20 en M1 ou M2
Règlement INSPÉ (art. 9)	Note/moyenne ≥ 10/20 à la fin du M1
Tous parcours P2D et CPE – horaires	36 h en M1 : 16 h plateforme et 20 h projet
Tous parcours P2D et CPE – évaluations	S1 : PE + ET ; S2 : PE + EO
Parcours Anglais et Espagnol	Niveau C du référentiel ; C1 opérationnel ; 6 ECTS en M1
Autres parcours P2D	Niveau B2 du CECRL
CPE	Niveau B2 ; situations de communication du métier
Validation de l'UE5	Moyenne annuelle ≥ 10/20 ; non-compensation avec les autres UE

11. Glossaire

CECRL – Cadre européen commun de référence pour les langues.

CLES – Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur.

ECTS – Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

ET – Écrit sur table.

EO – Épreuve orale.

MCCC – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

PE – Production écrite.

PPD - Pratiques pédagogiques diversifiées (PPD) *Les PPD* regroupent des modalités d'enseignement favorisant la diversité pédagogique et le développement de l'autonomie des étudiants. À l'Université de Poitiers, cinq catégories de pratiques pédagogiques diversifiées sont reconnues comme équivalent à des Travaux Dirigés :

- *la classe inversée*, qui consiste à mettre à disposition les ressources en amont afin de consacrer le temps de présence aux échanges, à la mise en activité et à l'approfondissement des apprentissages ;

- *la plateforme en autonomie*, reposant sur un parcours scénarisé réalisé de manière autonome sur la plateforme pédagogique UPdago ;

- *le suivi individualisé sur plateforme*, qui permet à l'enseignant d'accompagner les étudiants à distance grâce à des ressources, des activités, des retours personnalisés et des outils de suivi ;

- *la simulation et les jeux pédagogiques*, qui mobilisent des mises en situation, des jeux de rôle ou des jeux sérieux afin de développer les compétences professionnelles ;

- *la pédagogie par projet,* dans laquelle les étudiants construisent leurs apprentissages en réalisant un projet individuel ou collectif accompagné par l'enseignant.

PPD Plateforme – Modalité de travail linguistique organisée autour de ressources numériques.

PPD Projet – Modalité d'activités pédagogiques encadrées et de projet.

UE – Unité d'enseignement.

12. Références

• Conseil de l'Europe, Cadre européen commun de référence pour les langues ; Volume complémentaire.

• Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters Enseignement et Éducation, article 8 et annexe 1, JO du 15 janvier 2026, NOR ESRS2532714A.

• Référentiel national de formation, Professorat du second degré – Langues vivantes (CAPES), bloc 1, section 1.1.

• Référentiel national de formation, Conseiller principal d'éducation (CPE).

• Université de Poitiers, Règlement général des études 2026-2027, articles 4.1, 4.6, 4.7 et 4.8.

• INSPÉ de l'académie de Poitiers, Règlement des examens 2026-2027, article 9.

• Maquettes M2E-P2D LVE Anglais et LVE Espagnol, présentées au Conseil d'institut du 4 décembre 2025.

• Maquettes et MCCC des autres parcours M2E-P2D et de la mention M2E-CPE, année 2026-2027.